

RAPPORT DE JURY DU CONCOURS D'INFIRMIERS DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SESSION 2021

1. ORGANISATION DE LA SESSION 2021

Le concours était organisé par le Rectorat Nancy-Metz.

Le jury de la session 2021 comprenait 4 membres, répartis en un seul jury :

Jean Pierre METZINGER, Médecin de secteur

Rozenn DE LAVENNE, Infirmière Conseillère Technique

Christelle GEORGEL, Personnel de Direction de l'Education Nationale

Christine GRANGE, Infirmière Conseillère Technique

Calendrier :

L'épreuve écrite d'admissibilité s'est déroulée le 20 avril 2021

La délibération d'admissibilité a eu lieu le 30 avril 2021

La publication des résultats a eu lieu le 30 avril 2021

L'épreuve orale d'admission s'est déroulée le 18, 19 et 20 mai 2021

La publication des résultats a eu lieu le 21 mai 2021

Statistiques générales :

Nombre de postes offerts : 15

Nombre d'inscrits : 90

Nombre de présents à l'épreuve écrite : 69

Nombre d'admissibles : 34

Nombre de candidats présents : 33

Nombre d'admis sur liste principale : 15

Nombre d'admis sur liste complémentaire : 2

Dispositions d'ordre général

Nul ne peut être admis s'il n'a pas participé à l'ensemble des épreuves obligatoires. Nul ne peut être déclaré admissible s'il a obtenu une note inférieure à 08/20. A l'issue de l'épreuve écrite d'admissibilité, le jury établit par ordre alphabétique la liste des candidats autorisés à prendre part à l'épreuve orale d'admission. A l'issue de l'épreuve orale d'admission, le jury établit par ordre de mérite la liste des candidats définitivement admis et, le cas échéant, une liste complémentaire. Si plusieurs candidats ont obtenu le même nombre de points, la priorité est accordée à celui qui a obtenu la note la plus élevée à l'épreuve d'admission

2. BILAN DE L'ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ

Article 3 arrêté du 23 octobre 2012

La durée et le contenu des épreuves sont les suivants :

Réponse(s) à une ou plusieurs questions concernant l'exercice de la profession d'infirmier (durée : trois heures ; coefficient 1).

Ces questions portent sur les matières figurant au programme fixé pour l'obtention du diplôme d'Etat d'infirmier et sont abordées dans le cadre des missions que sont amenés à remplir les infirmiers de l'Education Nationale et de l'enseignement supérieur.

Cette épreuve est notée de 0 à 20.

Nul ne peut être déclaré admissible s'il n'obtient pas une note fixée par le jury qui ne peut être inférieure à 8

2.1 Bilan général

Les épreuves écrites doivent permettre de vérifier, chez le candidat :

- ses connaissances générales
- sa capacité à répondre de façon logique et professionnelle
- sa capacité à rédiger en bon français (orthographe, grammaire).

2.2 Bilan détaillé de l'épreuve et recommandations

L'épreuve comportait des questions de connaissance et deux études de cas.

Questions de connaissances

Question n°1 : La vaccination HPV :

1. Développez le sigle.
2. De quelles préventions s'agit-il ?
3. Quelles recommandations vaccinales : posologie, public, âge ?

Question n°2 : La circulaire n°2016-114 du 10 août 2016 définit 4 missions au Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (CESC). Citez ces missions.

Question n°3 : Une élève scolarisée en classe de 3ème arrive en novembre dans votre établissement. Elle bénéficie d'un P. A. P.

1. Donnez la définition de cet acronyme.
2. Quels élèves relèvent de ce dispositif ?
3. Comment accompagnez-vous la poursuite de sa scolarité ?

Question n°4 : Quelles consignes doivent figurer dans le protocole d'urgence ?

Etudes de cas

Etude de cas n°1 : Au sein de votre lycée professionnel, vous remarquez que lors de la visite médicale de dérogation pour travaux réglementés, un nombre important d'élèves présentent des troubles auditifs liés à l'écoute de musique amplifiée. Vous souhaitez mettre en place un projet de prévention sur les risques auditifs chez les adolescents.

1. Quels sont les signes évocateurs d'un trouble de l'audition ?
2. Quelles sont les principales causes des troubles auditifs des élèves ?
3. Lors du dépistage des troubles de l'audition, quelle est la zone de fréquence (en Hertz) et la zone d'intensité (en Décibel) utilisées habituellement ?
4. Quelles sont les conditions à réunir pour un dépistage optimal ?
5. Quel sera le cadre institutionnel de votre projet de prévention ?
6. Indiquez et détaillez chacune des étapes de votre démarche ainsi que le contenu du projet.

Etude de cas n°2 : Un élève se présente à l'infirmerie, se plaint de démangeaisons et présente des lésions cutanées. Le médecin de l'Education Nationale établit qu'il s'agit d'un cas de gale. Le jeune vous informe qu'il est interne dans l'établissement dans une chambrée de 4 élèves. Rappelez la conduite à tenir en cas de gale vis-à-vis de l'élève et de sa famille, des autres élèves et de l'établissement. Dans quel cas, faut-il faire une déclaration à l'A. R. S. ?

Le seuil de l'admissibilité est fixé à 10/20

Sur le fond :

Il est recommandé de bien lire les questions et de cerner les attendus. L'apport de textes réglementaires est apprécié mais il doit servir à la réflexion et ne pas se limiter à leur seul exposé.

Les études de cas comportent des questions précises qui appellent des réponses claires. L'esprit de synthèse et la rigueur sont fortement appréciés. Il faut penser à évoquer ou citer précisément les services de secours au regard du protocole de l'organisation des soins et des urgences en EPLE. Il faut appréhender les questions de façon globale et ne pas se centrer trop rapidement sur une seule problématique.

Il est rappelé également que les réponses doivent être rédigées, avec des phrases construites. On attend d'un cadre A un vocabulaire adapté, en lien avec le référentiel de compétences. Les candidats doivent faire preuve d'une posture professionnelle affirmée employant le langage et les termes inhérents à la profession. Les acronymes doivent être explicités.

Ils doivent présenter une bonne connaissance du système éducatif et de l'environnement professionnel dans lequel ils vont évoluer.

Sur la forme :

Il est souhaité une écriture lisible, un écrit soigné sans faute d'orthographe ni de grammaire.

La rédaction doit être ordonnée et faire apparaître clairement la proposition de prise en charge de la situation.

S'agissant de la règle de l'anonymat :

- usage de stylos de couleur et/ou de surligneurs : il est rappelé que les candidats doivent en théorie écrire à l'encre bleue ou noire, et ne pas faire usage de couleurs, lesquelles pourraient être un élément d'identification et de rupture d'anonymat.

3. BILAN DE L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

Article 3 arrêté du 23 octobre 2012

Cette épreuve consiste en un entretien du candidat avec le jury (durée : trente minutes ; coefficient 2).

Elle débute par un exposé du candidat d'une durée de dix minutes au maximum sur sa formation, ses motivations et, le cas échéant, son expérience professionnelle. Au cours de cet exposé, le candidat peut également développer, s'il le souhaite, un projet professionnel.

L'exposé est suivi d'une discussion avec le jury d'une durée de vingt minutes au minimum.

La discussion avec le jury s'engage à partir des éléments présentés par le candidat au cours de son exposé.

Elle est destinée à apprécier la motivation et les qualités de réflexion du candidat ainsi que ses connaissances professionnelles et son aptitude à exercer sa profession au regard de l'environnement professionnel des infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et des missions qui leur sont dévolues. En outre, des questions portant, notamment, sur les règles applicables à la fonction publique de l'Etat et à l'organisation générale des services centraux, des services déconcentrés et des établissements publics relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et du ministre chargé de l'enseignement supérieur peuvent être posées par le jury.

Cette épreuve est notée de 0 à 20.

Seuls l'exposé et l'entretien avec le jury donnent lieu à notation, à l'exclusion du dossier déposé par le candidat lors de son inscription.

Nul ne peut être déclaré admis à cette épreuve s'il n'obtient pas une note fixée par le jury qui ne peut être inférieure à 10

3.1 Bilan général

Rappel des attentes

L'épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier sa personnalité, les aptitudes du candidat ainsi que sa motivation et les acquis de son expérience professionnelle lui permettant d'apporter une plus-value à l'éducation nationale.

Le candidat doit démontrer l'incarnation d'une posture, d'une éthique professionnelle et d'une compréhension des objectifs.

C'est l'occasion pour le candidat de mettre en évidence sa capacité à travailler en équipe et avec des partenaires, conseiller le chef d'établissement, et collaborer avec les différents acteurs de la communauté éducative : équipe enseignante, psychologues de l'Education nationale, personnels de santé et sociaux, parents, etc.

3.2 Bilan détaillé de l'épreuve et recommandations

Le seuil de l'admission est fixé à 11.33

Dans l'ensemble le temps imparti pour la présentation est respecté. La plupart des candidats ont annoncé un plan et l'ont respecté. Le niveau d'expression est tout à fait correct. Les prestations sont satisfaisantes ce qui illustre la préparation des candidats en amont.

Lors de l'exposé, le jury attend que les candidats ne se perdent pas dans des points de détails qui ne présentent que peu d'intérêt pour le concours. La présentation doit être structurée.

Les candidats doivent savoir extraire de leur parcours professionnel les éléments qui leur permettent de mettre en évidence les compétences acquises, compétences qu'ils sauront mettre au service de leurs nouvelles fonctions. Les compétences spécifiques acquises ne sont pas suffisamment valorisées.

Ils doivent être en capacité de mettre en avant un certain nombre de bonnes pratiques de leurs fonctions actuelles permettant de répondre aux exigences d'un poste au sein de l'Education Nationale.

Ils doivent répondre aux spécificités de la fonction, connaître le cadre réglementaire et être en capacité d'y faire référence. Les candidats sont invités également à aller observer différentes structures, collèges, LEGT, LP et rencontrer des partenaires. Se préparer à exercer la fonction d'infirmier de l'Education nationale nécessite de se tenir informé de l'actualité, notamment des réformes en cours ainsi que de leurs enjeux.

Dans l'ensemble les candidatures sont de qualité, le niveau d'expression est satisfaisant, la gestion du temps est respectée.

Cependant les grands axes politiques ne sont pas toujours connus. Les exposés manquent parfois de précision. Le positionnement dans l'institution est à travailler. On note parfois un manque de vision globale et de hauteur.

Le 31 mai 2021,
La présidente du jury : Christelle GEORGEL